



# METALLURGIE ILE-DE-FRANCE

Paris, le 8 novembre 2023.

## Diffusion du calendrier des stages de Formation Syndicale du 1<sup>er</sup> semestre 2024

A l'attention des DS, DSC, RSS

Mesdames, Messieurs les DSC, DS et RSS,

La formation syndicale constitue un axe fort dans le développement des compétences de nos militants porteurs de mandats ou en passe de l'être. Plus vous aurez de militants formés, plus ils pourront vous aider dans la vie et le développement de vos sections.

Nous attachons donc une importance toute particulière à ce que vous-même, mais aussi vos équipes, puissent accéder à nos stages.

De plus, les participants aux stages profitent de ces temps pour tisser des liens et construire leur réseau. Un temps d'échange avec nos responsables syndicaux et/ou fédéraux est généralement prévu.

Je profite de ce courrier pour vous rappeler que la formation syndicale est un droit et que le dispositif légal du Congé de Formation Economique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFESES) vous permet de bénéficier d'absence autorisée, considérée comme du temps de présence, et pour lesquelles le salaire est maintenu à 100% par l'employeur.

Si ces formations ont un coût (logistique, pédagogique) celui-ci est pris en charge par l'organisation CFE-CGC.

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024, j'ai le plaisir de vous informer que le Centre de Formation Syndicale de notre confédération (CFS) a donné son accord pour l'organisation, pour les adhérents du SMIDEF, des stages mentionnés dans le tableau joint.

Merci d'en informer vos militants et adhérents afin de pouvoir les inscrire.

- Veuillez renvoyer vos demandes dès à présent à l'adresse mail [formation@smidef.com](mailto:formation@smidef.com).
- Vous pouvez aussi utiliser le module d'inscription sur l'onglet « formation » du site <https://www.smidef.com>

Merci de votre réactivité,

Bien cordialement

Anita LEBON

Présidente de la Commission Formation [formation@smidef.com](mailto:formation@smidef.com)

---

**SMIDEF - Syndicat de la Métallurgie d'Ile-de-France CFE-CGC**

33, avenue de la République - 75011 PARIS - Tel : 01 44 53 32 15 / 06 76 44 24 91 - email  
: [secretariat@smidef.com](mailto:secretariat@smidef.com) N° SIRET : 784 408 726 00023

INTITULE DES STAGES PROPOSES	DATES DU STAGE :	CLOTURE DES INSCRIPTIONS	PARTICULARITES, PRE REQUIS, NB PLACES
(Aa) Niveau 1 : Ouverture s/ syndicalisme	22,23 et 24 janv.	1 <sup>er</sup> déc. 2023	Stage conseillé à tous (adhérents, militants) <b>Prérequis indispensable aux stages suivants</b> <b>20 PLACES MAXI</b> (Les nouveaux D.S. seront prioritaires.)
	12,13 et 14 fév.	5 janvier 2024	
	11,12 et 13 mars	02 février 2024	
(Ba) Représentation du personnel	1 et 2 fév.	15 déc. 2023	Avoir suivi le stage « Ouverture s/ syndicalisme (niveau 1) ». <b>20 PLACES MAXI</b>
(Ee1) Techniques de négociation Module 1	22 et 23 janv.	11 déc. 2023	Être DS ou DSC + avoir impérativement déjà suivi le stage « Ouverture sur le syndicalisme ». <b>10 PLACES MAXI</b>
(Ee2) Techniques de négociation Module 2	25 et 26 avril	18 mars 2024	Être impérativement DS ou DSC et avoir suivi le stage « Technique négo module 1 ». <b>10 PLACES MAXI</b>
(Hd1) Harcèlement et discriminations Module 1	16 et 17 mai	8 avril 2024	formation dédiée aux « référents harcèlement » ainsi qu'aux délégués syndicaux confrontés à ces thématiques, ayant fait Ouverture sur le syndicalisme (niveau 1) <b>10 PLACES MAXI</b>
(Eb1) Expression orale gestuelle Niveau 1	18 et 19 janv.	11 déc. 2023	Avoir suivi le stage « Ouverture sur le syndicalisme (niveau 1) ». <b>10 PLACES MAXI</b>
(Bh1) Communication écrite	21 et 22 mars	12 février 2024	être DS, DSC ou RS CSE + Avoir suivi "Ouverture sur le syndicalisme (A-a)" <b>10 PLACES MAXI</b>
Formation Classification EDCM	11 et 12 janv.	1 <sup>er</sup> déc.2023	S'adresse aux DS et élus de CSE afin de comprendre et déployer la classification dans vos entreprises La réalisation du MOOC est un préalable indispensable <b>15 PLACES MAXI</b>
	26 et 27 fév.	15 janvier 2024	
	4 et 5 avril	26 février 2024	
	27 et 28 mai	15 avril 2024	

Modèle de demande d'absence dans le cadre d'un Congé pour Formation Economique Syndicale, Environnementale et Sociale (CFESES) :

Monsieur le Directeur,  
Je vous informe que, dans le cadre des articles L.2145-1 et suivants du Code du Travail, je me suis inscrit à une session de formation syndicale organisée par la Confédération Française de l'Encadrement – CGC. Cette session se déroulera les .....

Je souhaite que vous puissiez dès à présent prendre toute disposition de nature à me faciliter un congé qui ne peut qu'être favorable au climat social et faire aboutir cette concertation que la CFE-CGC met en œuvre depuis maintenant de longues années.

Je vous remercie par avance de votre attitude et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments syndicaux.

PS : si d'aventure, le Centre de Formation Syndicale de la CFE-CGC ne pouvait assurer mon inscription à ce stage ou si celui-ci ne pouvait se tenir, je demanderais le report des dates choisies en commun aux dates proposées par le Centre de Formation Syndicale.

## PRÉCISIONS UTILES :

- Ces sessions se déroulent toutes sur Paris,
- **N'attendez pas pour vous inscrire** : les stages sont très demandés, les sessions sont fréquemment remplies en quelques jours après diffusion du calendrier !
- **Un accusé-réception de votre demande vous sera adressé** dans un délai de 2 jour ouvré. Si pas de retour de ma part sous 10 jours, c'est que le mail a été bloqué par un pare-feu particulièrement zélé ! Inquiétez-vous et refaites une demande.
- Au plus tard deux semaines avant la session, **vous recevrez une convocation** par courrier postal à votre domicile.
- Les absences pour Congé de Formation Economique Sociale Environnementale et Syndicale (CFESES) bénéficient d'un **maintien de salaire à 100%** par l'employeur, dans la limite de 12 jours par an et par salarié.
- **N'attendez pas cette convocation** pour demander – ou faire demander par votre Responsable de Section Syndicale – un CFESES (Congé de Formation Economique Sociale Environnementale et Syndicale) à votre service du personnel.

**Utilisez le modèle sous le tableau page précédente.**

## ENGAGEMENT :

- Vous vous engagez à vous libérer et à bloquer « en dur » les dates dans votre agenda. Cela sera d'autant plus facile si vous vous limitez à un stage par semestre (ne soyez pas trop gourmand ...).
- Si d'aventure vous avez un motif valable et incontournable qui justifie un désistement, merci de prévenir IMMEDIATEMENT (par mail à [formation@smidef.com](mailto:formation@smidef.com)).
- Cela permettra à un inscrit sur liste d'attente de profiter de la place vacante !
- La formation syndicale a un coût pris en charge par l'organisation : tout désistement de dernière minute ou absence est une perte pour le syndicat.

## ATTENTION :

Votre demande ne pourra pas aboutir ...

- ... si vous n'êtes pas à jour de cotisation (cela va de soi, mais autant le dire clairement), - ... si vous avez déjà suivi le module choisi, on ne peut pas redoubler !
- ... si vous n'avez pas les prérequis quand c'est spécifié : avoir fait le niveau 1 et/ou être DS, ...

*Le passage par le niveau 1 est incontournable dans le cursus de formation syndicale... même une expérience de 5 ou 10 ans de militant ne peut pas remplacer ce stage.*